

FAIRE AVEC L'INCERTITUDE ET LE RISQUE, AU CŒUR DES PROJETS D'AMÉ-NAGEMENTS EN COURS DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE

risques, droit au paysage, cycles du vivant, récits, programmation urbaine, adaptations

Située sur les rives de la Garonne, l'agglomération bordelaise côtoie, à l'ouest, la pinède implantée sur le plateau landais sableux, au nord et au sud, les terrasses alluviales dominées par la vigne, les marais ou les cultures et, à l'est, le coteau calcaire de l'Entre-deux-Mers. L'exploitation des ressources de son environnement plus ou moins proche a fait d'elle, « plus que de beaucoup d'autres capitales régionales, une authentique « métropole », une ville mère »¹.

Si aujourd'hui l'économie bordelaise a des difficultés à faire fond sur le patrimoine vinicole, elle ne peut que constater la fin de son destin maritime tout en conservant espoir pour le sort incertain de sa filière forestière. Elle tire aujourd'hui parti d'une économie résidentielle, puisqu'un tiers de la population de l'agglomération est employée par l'administration publique, l'enseignement, l'action sociale et la santé. Ainsi, au siècle dernier, la bourgeoisie marchande laisse sa place à une classe administrative et politique qui dirige et oriente le développement de la ville.

L'ancien maire de Bordeaux, Alain Juppé, assume dès les années 2000, une volonté de réveiller « la belle endormie ». Il porte un projet urbain, un arc de développement du nord au sud passant par la rive droite de la Garonne, échelonné sur 20 ans. Avec le report des activités industrielles (aéroportuaires, hautes technologies...) à l'ouest du territoire métropolitain, la rive droite de Bordeaux devient le lieu stratégique de la mise en œuvre d'un tel projet permettant à l'agglomération d'atteindre son objectif : devenir une agglomération millionnaire à l'horizon 2030. L'ambition politique de hisser la métropole au rang des grandes métropoles européennes s'incarne par la création de « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Le pendant de cette démarche s'ancre autour d'un équilibrage territorial porté par le dispositif « 55 000 hectares pour la nature », projet métropolitain souhaitant rendre compatible « densification et croissance démographique et respect et valorisation des espaces de nature de la métropole ». Il est alors question de dépasser l'antagonisme ville-nature et de cultiver la diversité des paysages de la métropole bordelaise. Conscient de la richesse du patrimoine naturel de ce territoire, un changement de statut s'opère alors, il devient nécessaire de le préserver et de le valoriser afin de « (re)-donner à la Nature des fonctions dans la Ville »2.

Couplée aux incertitudes et aux menaces générées par le changement climatique sur le milieu urbain (îlots de chaleur, inondations, raréfaction des ressources, artificialisation des sols...), l'ambition d'attractivité de la métropole pose toutefois question sur la capacité de ce territoire à accueillir autant de nouveaux usages, d'habitants, d'équipements sans pour autant sacrifier les paysages naturels qui dessinent la métropole. Elle interpelle alors sur la durabilité de cette ambition politique notamment face à des enjeux de disponibilité de son sol. En effet, les dynamiques à l'œuvre présente le sol comme une ressource foncière presque intarissable, support d'activités et d'usages, répondant à des objectifs de programmation et soumis aux lois du marché. Or, sur ce territoire aux sols convoités, il semblerait pertinent de le considérer comme une ressource multidimensionnelle 3 (stockage de l'eau, filtration de la pollution, fertilité

agronomique, ressources en matériaux...) constitutive de ce territoire. En portant un regard différencié, il peut devenir un outil de réappropriation remettant en question les dynamiques standards de privatisation.

Au regard du changement de municipalité, qui hérite d'opérations dessinées et engagées, il semble alors opportun de re-faire émerger ces questionnements et de porter un regard différencié sur la gestion urbaine de cette métropole attractive. Comment intégrer les cycles naturels à des dynamiques urbaines ? Comment révéler les socles géographiques au cœur de la métropole ? Par quels moyens peut-on donner accès aux coteaux, aux forêts, aux vallées, aux marais, aux plaines alluviales et aux prairies humides à une diversité de publics et d'usages ? Comment rediriger les pratiques constructives qui n'intègrent encore que peu ces principes ? Est-il possible de considérer les risques naturels non pas comme des contraintes mais comme des ressources constitutives de ce territoire métropolitain ? Comment intégrer l'incertitude et le risque au sein des projets d'aménagements en cours ou à venir afin de concevoir des espaces urbains capables ? Il s'agit peut-être du moment propice à la mise à l'honneur de ces dynamiques naturelles et évolutives, de questionner les cadres de prévention et de gestion établis, dans le but de rendre compte des espaces permettant leur bon déroulement, de montrer le rôle de ces espaces dans les parcours de ses multiples habitants afin de souligner leur multifonctionnalité.

Le travail mené devra synthétiser la complexité de la transformation permanente de la ville et du chantier, en retraçant le système d'acteurs et les avancées en cours qui sont susceptibles de changer. Il faudra tendre à une vision itérative d'un « à venir » évolutif inscrit dans une situation biogéographique, qui s'affranchit des découpages administratifs, et qui met au centre les relations habitants-milieux ⁴.

Il sera alors question de retranscrire les dynamiques globales et multiples à l'œuvre sur le territoire, qu'elles soient hydrographiques, géomorphologiques et écologiques, économiques et institutionnelles, sociales et ordinaires. Pour ce faire, il sera question de considérer ces relations à l'échelle du bassin-versant réduit de la Garonne et des dynamiques estuariennes qui lui sont associées. Les dynamiques économiques, institutionnelles et sociales seront à entrevoir à l'échelle de la métropole et de son arrière-pays.

De manière plus localisée, il faudra intégrer les discours, les récits des manières d'habiter cette métropole en mutation, afin de constituer des représentations et des outils de gouvernance des communautés de projet. A une échelle plus fine, il sera question d'identifier les espaces de rencontre entre les systèmes urbains en construction, périurbains, industriels, fluviaux, topographiques...qui peuvent devenir les espaces privilégiés d'épanouissement des manières ordinaires et marginalisées d'habiter par les communautés humaines et non-humaines. Ils seront les points d'ancrage d'un projet spatial, outil de médiation et d'imaginaire, qui souhaitent redonner aux communautés vivantes leurs capacités à habiter et à transformer leurs lieux de vies. En somme, un droit au paysage.

- 1. Emile Victoire, « Sociologie de Bordeaux », France: La Découverte | 2015
- 2. Démarche 55 000 hectares pour la nature, « Synthèse des propositions », a'urba [En ligne] | 2015
- 3. Atelier Georges, Thibault Barbier, Mathieu Delorme et Charles Rives, « Du sol foncier au sol vivant », Projets de paysage [En ligne], 27 | 2022
- 4. Cyrille Marlin, « Le paysage comme contre-pouvoir au service des habitants », Projets de paysage [En ligne], 28 | 2023



